

LA PROVINCE DONNE AUX ONTARIENS UNE NOUVELLE OCCASION D'AIDER À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Il y aura une consultation publique au sujet des modifications à la Loi sur les éléments nutritifs

TORONTO — Le gouvernement McGuinty encourage les Ontariens et les Ontariennes à participer aux décisions qui touchent l'environnement en tenant une consultation publique au sujet des modifications proposées à la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs*, a annoncé aujourd'hui la ministre de l'Environnement, Laurel Broten.

« La protection de l'environnement est l'affaire de tous, a déclaré M^{me} Broten. En donnant la possibilité au public de participer davantage au processus de décision, nous permettons à tous de jouer un rôle utile pour protéger l'environnement. »

La *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* s'attache à protéger les ressources hydriques de l'Ontario en minimisant les effets du fumier de bétail et d'autres éléments nutritifs entreposés dans les propriétés agricoles ou épandus sur les sols. En soumettant la *Loi* à la *Charte*, nous donnons au public la possibilité de s'exprimer, pendant au moins 30 jours, sur les modifications proposées à la *Loi* et à son règlement, ainsi que sur d'autres règlements proposés. Par ailleurs, la transparence et la consultation publique qui en découlent renforceront le mandat du gouvernement de protéger à la fois l'environnement et la santé publique.

Cette initiative a été prise après que le commissaire à l'environnement de l'Ontario a recommandé, dans le rapport annuel de 2004-2005, que la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* soit soumise à la *Charte des droits environnementaux*. La *Charte* permet d'informer le public au sujet de propositions susceptibles d'avoir un effet important sur l'environnement et établit un cadre de consultation publique avant que le gouvernement ne prenne une décision.

« En soumettant la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* à la *Charte des droits environnementaux*, nous permettons à tous les intéressés de se faire entendre avant que le gouvernement ne prenne une décision concernant la *Loi* et le règlement sur la gestion des éléments nutritifs », a conclu M^{me} Broten.

-30-

Renseignements :

Anne O'Hagan
Bureau de la ministre
Ministère de l'Environnement
416-325-5809

John Steele
Ministère de l'Environnement
416-314-6666

Also available in English.